



La rentrée scolaire 2021

Dossier de presse

Fribourg, le 20 août 2021



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport DICS
Direktion für Erziehung, Kultur und Sport EKSD



Introduction

Lors de cette rentrée scolaire 2021/22, un peu plus de 47'000 élèves prendront place sur les bancs de l'école fribourgeoise.

L'école obligatoire commence le jeudi 26 août, sauf pour les communes lacoises de Kerzers, Fräschels-Ried dont le calendrier est proche de celui du canton de Berne. Elles vivront leur rentrée le lundi 23 août déjà. Les élèves de l'enseignement secondaire du deuxième degré S2 (collèges, écoles de commerce à plein temps et école de culture générale) retourneront en classe, également le 26 août, y compris de ceux du GYB dont la rentrée se calque une année sur deux sur celle du canton de Fribourg.

Dans le contexte de la modification des conditions de retraite du personnel de l'Etat, une forte augmentation des départs à la retraite a été constatée ces trois dernières années scolaires, soit dès le moment où le projet de changement de primauté a été annoncé. A la rentrée scolaire 2020/21 il y avait 432 enseignant-e-s en âge théorique de prendre la retraite anticipée ou de plein droit soit nés en 1963 ou avant. Au 31 janvier 2021, 177 départs en retraite ont été annoncés pour l'été 2021 dont 168 sont des retraites anticipées.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2021 qu'en 2020: 500 postes mis au concours (448 en 2020) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3378.83 EPT, soit une augmentation de 44.53 depuis la dernière rentrée scolaire (32.21 EPT en 2020).

Table des matières

Principales nouveautés de la rentrée scolaire	4
1. Scolarité obligatoire	5
1.1 Lois et règlements	5
1.1.1 Motion évaluation et bulletin scolaire	5
1.1.2 Intervenants externes dans les écoles	5
1.1.3 Motion journées jokers à l'école	6
1.2 Nouveautés pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2021/22	6
1.2.1 Evaluation de l'introduction du LP 21 et SchiLW-Module 2021/22	6
1.2.2 La semaine des médias	7
1.2.3 Projets interdisciplinaires	8
1.3 Enseignement des langues	8
2. Enseignement secondaire du deuxième degré	9
2.1 Entrée en vigueur du règlement sur l'enseignement secondaire supérieur	9
2.2 Admission simplifiée pour les jeunes de langues étrangères dans les écoles secondaires supérieures	9
2.3 Mesures en place pour lutter contre les abus de pouvoir et le sexisme	10
2.4 Adaptation du programme «Sports-Arts-Formation»	10
2.5 Encouragement en mathématique : Mise en place du programme «Leonardo»	11
2.6 Extension du GYB	11
3. Orientation professionnelle	12
3.1 Mesures proposées et adaptations des mesures existantes à la situation de Covid-19	12
3.2 Check-up Viamia, Fribourg un canton pilote	12
3.3 OMax	12
4. Projets transversaux	14
4.1 Education numérique	14
4.1.1 Concept Education numérique 2022-2026 en phase d'élaboration	14
4.1.2 Report de l'introduction de BYOD dans les écoles du S2	14
4.1.3 M365: implémentation la suite M365 dès la 5H et formations continues	15
4.1.4 Module Médias et informatique du LP 21	15
4.2 Développement de la qualité dans les établissements scolaires de la scolarité obligatoire et du post-obligatoire	16
4.2.1 Le développement de la qualité à l'école obligatoire	16
4.2.2 Le concept qualité pour les écoles du S2	16
Faits et chiffres	18

Principales nouveautés de la rentrée scolaire

1. Scolarité obligatoire

1.1 Lois et règlements

À la suite de l'adoption de plusieurs motions par le Grand Conseil, la loi scolaire a été modifiée dans le domaine de l'évaluation des élèves du cycle 1 (concerne uniquement la partie germanophone du canton), des règles à observer par les intervenant-e-s réguliers dans les écoles ou encore des congés de convenance personnelle.

1.1.1 Motion évaluation et bulletin scolaire

La motion 2019-GC-53 relative à l'évaluation et au bulletin scolaire au 1er cycle (1-4H) de l'enseignement obligatoire déposée par la députée Christine Jakob et le député Ueli Johner-Etter a été acceptée par le Grand Conseil le 26 juin 2019. Les motionnaires, se basant sur une recommandation du rapport «Evaluer» de la Conférence alémanique des directeurs de l'instruction publique, estiment que les élèves de la partie germanophone du canton ne devraient pas être évalués avant la fin du 1^{er} cycle, car les élèves de ce degré présentent de fortes différences quant à leur processus d'apprentissage et qu'il convient de leur éviter une pression précoce et non adaptée à leur âge.

Afin de se conformer aux demandes faites dans la motion 2019-GC-2019, l'évaluation au 1^{er} cycle sera formalisée ainsi:

- › En 1H et 2H, le fait que l'enseignement a été suivi ainsi que la mention selon laquelle un entretien avec les parents à propos du processus d'apprentissage et de développement a bien eu lieu sur la base du document officiel «Accompagner et soutenir l'apprentissage en 1H et 2H» (Lbf 1H/2H) du DOA figurent dans le bulletin scolaire.
- › En 3H et au premier semestre de la 4H, le fait que l'enseignement a été suivi en allemand, mathématiques, «nature, humanité et société» (NMG), arts, «mouvement et sport» ainsi que musique est signalé dans le bulletin scolaire par la mention «suivi». Il est également attesté dans le bulletin scolaire qu'un entretien avec les parents à propos du processus d'apprentissage et de développement des compétences disciplinaires et transdisciplinaires de l'élève a bien eu lieu sur la base de l'instrument obligatoire «Accompagner et soutenir l'apprentissage en 3H et 4H» (Lbf 3H/4H).
- › À la fin du 2^e semestre de la 4H les élèves reçoivent un bulletin scolaire dans lequel les objectifs d'apprentissage et les compétences générales sont évalués selon une échelle à quatre degrés: objectifs non-atteints, atteints, atteints avec facilité, atteints avec grande facilité.

Le mode d'évaluation a été modifié dès l'entrée en vigueur du Lehrplan 21, soit au début de l'année scolaire 2019/20. La loi scolaire a été modifiée le 15 décembre 2020.

1.1.2 Intervenants externes dans les écoles

La motion 2019-GC-113 intitulée «Les Seniors devraient participer régulièrement à l'école ordinaire» a été déposée le 25 juin 2019 par les député-e-s Antoinette de Weck et André Schneuwly et adoptée par le Grand Conseil le 4 février 2020. Les motionnaires demandent la poursuite du projet «Win3 – trois générations dans la salle de classe» soutenu par Pro Senectute, qui se déroule dans quatre écoles de la partie alémanique du canton. Cela nécessite la modification de l'art. 42 de la loi scolaire (LS) sur la protection de la vie privée car toutes les personnes qui sont dans un rapport de travail avec l'État, les communes ou les églises reconnues et sont tenues au secret de fonction conformément à l'art. 60 de la loi sur le personnel de

l'Etat (LPers). En effet, l'école représente également un lieu de vie pour les élèves et c'est pourquoi leur vie privée dans cet environnement nécessite une protection particulière. Ainsi, toutes les personnes externes qui interviennent régulièrement dans les écoles ou les classes sont concernées par le secret de fonction, y compris les Seniors.

La modification a été acceptée par le Grand Conseil le 19 mai 2021 et entre en vigueur pour la présente rentrée scolaire.

1.1.3 Motion journées jokers à l'école

La motion 2019-GC-81 Schwander Suzanne / Aebischer Eliane « Modification de la loi scolaire: introduction de demi-jours de congé choisis individuellement, aussi appelés «journées joker» a été acceptée par le Grand Conseil le 15 septembre 2020. Les motionnaires demandent qu'une modification ou qu'un ajout soit fait à l'article 20 de la loi scolaire (LS) afin d'accorder aux parents la possibilité, durant la scolarité obligatoire, de choisir individuellement 4 demi-jours de congé par année scolaire pour leur(s) enfant(s) sans avoir à en justifier le motif. Les conditions et modalités envisagées pour ces congés peuvent se résumer ainsi:

- Les jours joker ne peuvent pas être utilisés le premier jour d'école de l'année scolaire, lors des activités scolaires et durant les jours d'examens officiels (examen de passage du primaire au cycle d'orientation, examens cantonaux, intercantonaux ou internationaux - Pisa).
- En début d'année scolaire, la direction d'établissement peut déterminer d'autres occasions particulières où un jour joker ne peut être pris.
- Les jours joker peuvent être cumulés. Les jours joker non utilisés ne peuvent pas être reportés à l'année scolaire suivante.
- En cas d'absences non justifiées d'un ou d'une élève, la direction d'établissement peut restreindre ou refuser l'utilisation des jours joker.
- Les parents informent l'établissement de la prise d'un jour joker au moins une semaine à l'avance.
- Les parents sont responsables des congés qu'ils sollicitent pour leurs enfants et assument le suivi des programmes. A la demande de l'école, les élèves rattrapent la matière et les évaluations manquées.

Le Grand Conseil traitera de la modification de la LS proposée lors d'une de ses sessions de l'automne 2021.

1.2 Nouveautés pédagogiques et didactiques pour l'enseignement à la rentrée 2021/22

—

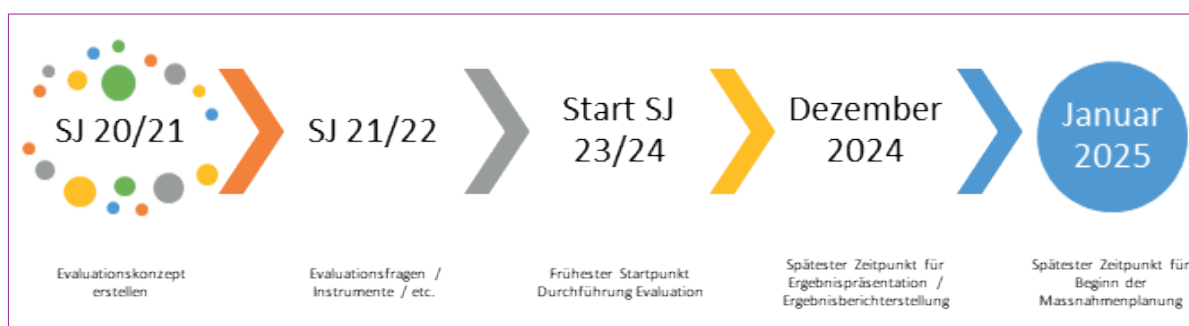
1.2.1 Evaluation de l'introduction du LP 21 et SchiLW-Module 2021/22

Le plan d'étude Lehrplan 21 (LP 21) est en vigueur dans les écoles germanophones du canton depuis la rentrée 2019/20. Son processus d'implémentation durera jusqu'à la fin de l'année scolaire 2022/23.

Dans le cadre de cette mise en œuvre, deux modules supplémentaires de formation obligatoire destinés aux enseignant-e-s sont prévus à partir de la nouvelle année scolaire 2021/22. Au cours de cette année, les CO de Düringen, Kerzers, Morat, Fribourg, Tafers et Plaffeien se pencheront sur le thème «Formatives Feedback und adaptive Unterstützung». De son côté, le CO de Gurmels traitera de la «Differenzierung und Lernaufgaben». Ces modules ont été développés par le service de scolarité obligatoire de langue allemande (DOA) en collaboration avec la plate-forme IQES suisse (développement de l'enseignement et de la scolarité) et deux didacticiens, l'un mandaté par de l'Université de Fribourg (ZELF), l'autre par la HEP- PH FR. Ce

projet a été étroitement soutenu par les directions d'écoles, l'inspection scolaire et l'équipe pédagogique au sein du DOA.

Par ailleurs, en collaboration avec la HEP-PH FR, le ZELF UNIFR et les groupes spécialisés par branche du DOA, un large éventail de formations continues spécifiques aux branches enseignées soutient la mise en œuvre du LP 21 (<https://www.phfr.ch/weiterbildung>). Actuellement, la DOA prépare un concept pour l'évaluation de l'implémentation du LP 21. Cette évaluation sera réalisée durant l'année scolaire 2023/24, avec une présentation des résultats prévue au mois de décembre 2024.



Evaluation dans les écoles obligatoires germanophones – Information pour les parents

Une nouvelle **brochure numérique** disponible en ligne fournit aux parents des informations détaillées sur le mode d'évaluation des élèves dans les écoles obligatoires de langue allemande. Elle aborde plusieurs aspects de cette thématique, comme: l'évaluation d'une matière orientée sur les compétences, l'évaluation des compétences transversales, l'auto-évaluation, l'entretien avec les parents, la fonction du bulletin scolaire. Chaque chapitre de la brochure possède un code QR renvoyant à des informations plus approfondies. Les parents interrogés lors de la phase test ont jugé la brochure très utile et explicative. Le lien vers la brochure de la nouvelle année scolaire sera disponible sur chaque page d'accueil des écoles et sur le site www.friportail.ch.

1.2.2 La semaine des médias en **collaboration avec la RTS**

La semaine des médias permet aux élèves de Suisse romande d'analyser des productions et de réaliser des contenus médiatiques sous différentes formes (texte, photo, chronique radio, vidéo) afin de développer leurs compétences dans le domaine ainsi que leur esprit critique. La semaine se déroulera du 22 au 26 novembre 2021 et les écoles fribourgeoises de la partie francophone du canton seront incitées à y participer. Les classes auront l'opportunité de rencontrer des journalistes et de comprendre ainsi comment l'information s'analyse et de se communiquer. Dans divers ateliers, les élèves peuvent produire des contenus médiatiques, approchant ainsi la réalité d'une rédaction.

1.2.3 Projets interdisciplinaires

Exposition: Les Fribourgeoises sortent de l'ombre!

Réalisée par des élèves de 10H des cycles d'orientation francophones du canton, Les Fribourgeoises sortent de l'ombre! est une manifestation qui retrace l'histoire des femmes fribourgeoises entre le XV^e et le début du XX^e siècle. Une façon originale et durable de sensibiliser les élèves à l'égalité entre les hommes et les femmes, 50 ans après l'obtention du droit de vote pour les femmes. La présente exposition, visible durant l'été au Musée Gutenberg, est la première d'une série de quatre. Trois autres volets seront organisés au cours de ces trois prochaines années dans d'autres districts fribourgeois, grâce à un partenariat avec quatre musées (Musée gruérien de Bulle, Vitromusée de Romont, Musée de Morat et Musée des grenouilles à Estavayer). L'exposition est visible jusqu'au 19 septembre.

Projet interdisciplinaire 11H «les enfants placés»

La thématique des enfants placés fait référence au traitement infligé en Suisse à des enfants, orphelins ou issus de familles divorcées, placés de force dans des institutions et des familles d'accueil. Entre 1800 et 1980, plus de 100'000 enfants ont été touchés par ces mesures. Les causes d'un placement dans une famille d'accueil, la plupart du temps d'agriculteurs, ou une institution souvent religieuse étaient diverses: pauvreté, décès des parents, divorce, naissance illégitime sans oublier l'«abandon moral», autrement dit l'incompatibilité de la vie des géniteurs avec les normes bourgeoises de l'époque.

Source: <https://www.notrehistoire.ch/group/629-lenfance-volee-en-suisse>

Ce projet a pour but d'aborder cette problématique et de placer l'élève dans son rôle de citoyen en lui proposant, au travers de l'étude de différents documents dans des disciplines variées (français, citoyenneté, éthique et cultures religieuses, histoire-géographie, arts visuels, activités créatrices manuelles), d'avoir une vue complète sur cette thématique.

1.3 Enseignement des langues

—

Ouverture de 2 classes bilingues 1H/2H à l'école de la Vignettaz en ville de Fribourg

En collaboration avec la Ville de Fribourg, la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS) ouvre deux classes bilingues à l'école primaire francophone et germanophone de la Vignettaz à la rentrée 2021/22. Il s'agit d'éveiller chez les élèves la motivation à apprendre la langue de leurs camarades grâce à l'immersion. Les parents qui habitent le quartier ont pu manifester leur intérêt et inscrire leur enfant jusqu'au 30 avril. Il s'agit d'un projet pilote planifié sur 3 ans. Ce dernier fera l'objet d'un suivi et d'une réflexion pour une extension dès la 3H.

Plus de 100 inscriptions sont parvenues aux directions des écoles alors que les deux classes prévues pourront accueillir chacune 18 élèves, soit 36 élèves au total. C'est un tirage au sort organisé par la commune en collaboration avec les directions des écoles et les services de l'enseignement concernés qui a permis de désigner les élèves qui pourront intégrer les deux classes.

2. 2 Enseignement secondaire du deuxième degré

2.1 Entrée en vigueur du règlement sur l'enseignement secondaire supérieur

La rentrée scolaire marque l'entrée en vigueur du nouveau règlement sur l'enseignement secondaire supérieur (RESS). Ce dernier précise les dispositions d'application et concrétise la nouvelle loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS, RSF 412.0.1) adoptée le 11 décembre 2018 par le Grand Conseil et entrée en vigueur le 1er août 2019.

Le RESS fixe de manière plus détaillée les buts et les finalités de l'enseignement secondaire supérieur, son organisation, son fonctionnement ainsi que son financement. Les quatre grands axes de la révision de la législation du degré secondaire supérieur (gymnases, écoles de commerce et écoles de culture générale) sont les suivants:

- > la mise à jour des finalités et des objectifs de l'enseignement secondaire supérieur avec, notamment, la promotion du bilinguisme;
- > l'actualisation des filières de formation;
- > le renforcement des structures de pilotage;
- > la clarification des droits et des obligations des partenaires de l'école.

Par ailleurs, de nombreuses règles de fonctionnement général des écoles et de l'enseignement ont été mises à jour et complétées. Les bases légales relatives au traitement et à la communication des données personnelles ont été introduites.

2.2 Admission simplifiée pour les jeunes de langues étrangères dans les écoles secondaires supérieures

De nouvelles directives règlent la procédure d'admission dans les écoles secondaires supérieures pour les jeunes de langue étrangère (Suisses de l'étranger ou ressortissant-e-s étrangers) dont les connaissances en allemand et en français sont très faibles. L'admission se fait en deux étapes et en étroite collaboration avec l'Ecole professionnelle artisanale et industrielle (EPAI).

Tout d'abord, les jeunes suivent le cours d'intégration à l'EPAI, où ils acquièrent des compétences linguistiques et mathématiques, mais aussi des aptitudes sociales et comportementales. Si, après cette année scolaire, ils peuvent démontrer des compétences en mathématiques au niveau de la 11H de la scolarité obligatoire, de grands progrès dans l'apprentissage de la langue première et une attitude de travail appropriée, ils sont admis à l'examen d'entrée régulier en juillet.

Pour la décision d'admission, les résultats de l'examen sont discutés avec les responsables de la classe d'intégration. En première année, les jeunes suivent des cours en principe en tant qu'auditeur ou auditrice. La deuxième année, ils et elles doivent répondre aux critères de promotion, bien que des exceptions soient encore possibles. L'introduction de ces directives fait suite à l'évaluation d'une phase de projet de trois ans.

La procédure en deux étapes a permis d'intégrer avec succès les jeunes issu-e-s du secteur de l'asile dans les écoles du secondaire II selon une procédure transparente. Les nouvelles directives ne changent pas la procédure, mais le groupe de jeunes parlant des langues étrangères est élargi. Indépendamment de ces directives, il existe une procédure d'admission pour les élèves qui viennent de l'étranger dans le canton de Fribourg avec leurs tuteurs ou tutrices légaux et qui ont les connaissances préalables nécessaires.

https://www.fr.ch/sites/default/files/2021-05/directives-sur-l-admission-jeunes-de-la-classe-d-integration-epai-dans-les-ecoles-du-s2_0.pdf

2.3 Mesures en place pour lutter contre les abus de pouvoir et le sexisme

—

Pour donner suite aux allégations de sexisme dans les écoles fribourgeoises, une hotline d'assistance spéciale pour les victimes de sexisme, de discrimination ou d'abus de pouvoir a été mise en place pour les élèves du secondaire supérieur et un formulaire de contact en ligne pour les dénonciations anonymes a été créé. Parallèlement, une nouvelle page d'accueil a été mise en place afin de fournir de meilleures informations sur les personnes ou les points de contact auxquels les élèves peuvent s'adresser en cas de difficultés.

<https://www.fr.ch/formation-et-ecoles/ecoles-secondaires-superieures/prevention-du-sexisme-de-la-discrimination-ou-de-labus-de-pouvoir>

Une première évaluation de ces nouveautés montre que le formulaire de contact en ligne a été utilisé pour des signalements isolés, mais pas la hotline. Les déclarations anonymes concernent plutôt des aspects de discrimination ou d'abus de pouvoir. La Commission du conseil psychologique du S2 recevra un rapport régulier, qui sera également transmis aux directions des écoles afin que des mesures générales, telles que des formations complémentaires ou d'autres activités préventives, puissent être déterminées en cas de besoin.

2.4 Adaptation du programme «Sports-Arts-Formation»

—

Depuis 2017, le programme de soutien Sports-Arts-Formation (SAF), qui règle les mesures scolaires pour les jeunes sportifs ou sportives et artistes reconnu-e-s, est mis en œuvre selon les directives cantonales. Les adaptations qui entreront en vigueur à la rentrée prochaine concernent notamment le niveau secondaire 2.

Ces adaptations visent à accompagner les jeunes de manière plus adaptée en fonction de leurs besoins individuels résultant de l'interaction entre l'école et les périodes d'entraînement, de compétition et de récupération. L'accompagnement pédagogique sera individualisé dans la mesure où les plateformes d'enseignement e-learning aujourd'hui disponibles permettront de suivre périodiquement des cours à distance. Une dispense temporaire de certaines matières et activités scolaires devient possible.

<https://www.fr.ch/dics/sspo/sommaire/sports-arts-formation-saf>

2.5 Encouragement en mathématique: Mise en place du programme «Leonardo»

—

Dès la rentrée scolaire 2021, les élèves des collèges fribourgeois particulièrement doués en mathématiques pourront suivre des cours à l'Université de Fribourg. Ce programme d'encouragement est le résultat d'une convention signée entre l'Université de Fribourg, la DICS et la Conférence des directeurs et directrices des écoles du degré secondaire supérieur. Cet accord concrétise le rapprochement et les échanges qui lient depuis plusieurs années les écoles secondaires du canton et l'Université de Fribourg. Il s'inscrit également dans le cadre général des mesures visant à encourager les élèves ayant des aptitudes particulières.

Pour s'inscrire, les étudiant-e-s intéressé-e-s peuvent contacter l'enseignant-e en mathématiques ou la direction de l'école. La décision d'admission est prise par le département de mathématiques de l'université après vérification du dossier. Les élèves peuvent choisir parmi une liste de cours pouvant être suivis dans le cadre du programme «Leonardo». Dans le même temps, les élèves peuvent être partiellement ou totalement dispensé-e-s de suivre les cours de mathématiques au collège. Cependant, une preuve régulière que les matières essentielles du collège ont été comprises est demandée. Les examens passés avec succès dans cette université sont reconnus pour les études de bachelor à l'Université de Fribourg. La participation au programme d'encouragement est gratuite.

[Leonardo](#)

2.6 Extension du GYB: mise en service des nouveaux bâtiments

—

Un nouveau bâtiment, réalisé sur deux niveaux en terrasses, est désormais à disposition des étudiant-e-s. Il offre 25 salles de classes polyvalentes, une salle de groupe, une salle d'arts visuels, une salle de sport ainsi que les locaux de l'administration et des enseignant-e-e qui sont organisés autour d'un patio central. L'augmentation de surface utile représente 40% du campus existant. Sa construction a été rendue nécessaire par la forte démographie que connaît la région.

3. Orientation professionnelle

3.1 Mesures proposées et adaptations des mesures existantes à la situation de Covid-19

Les jeunes Fribourgeoises et Fribourgeois de 15 à 25 ans qui n'ont pas trouvé de place d'apprentissage pour la rentrée d'automne 2021 ont pu se tourner vers la permanence LAST MINUTE qui, pandémie oblige, a ouvert un mois plus tôt que d'ordinaire, soit dès la mi-mai. De nouvelles prestations ont été offertes aux jeunes en recherche de solutions après l'école obligatoire. Ainsi quatre Points-Rencontre «Apprentissages» ont été organisés permettant aux jeunes intéressés par une place d'apprentissage pour la rentrée 2021 d'aller à la rencontre directe d'entreprises afin d'obtenir des informations sur des stages et d'accéder à un bref entretien d'embauche sur place.

Près de 200 jeunes ont ainsi trouvé une place d'apprentissage grâce à ces manifestations. La mise en place d'ateliers afin de travailler sur le dossier de candidature, l'entretien d'embauche et les méthodes de recherche a également été un succès, permettant à la majorité d'entre eux de trouver des solutions de formation ou transitoires. La permanence LAST MINUTE est en activité jusqu'au 27 août.

3.2 Check-up Viamia, Fribourg un canton pilote

Le Conseil fédéral et ses partenaires sociaux ont décidé d'offrir gratuitement un bilan professionnel et un conseil de carrière à toutes les personnes actives ayant plus de 40 ans et qui n'ont pas droit à des prestations d'analyse et d'orientation comparables de la part de l'AI, l'aide sociale ou l'assurance chômage. Cette nouvelle prestation nommée « Viamia » permet de mieux gérer les incertitudes du marché de travail. Elle a également pour but de prévenir du chômage. Le canton de Fribourg est canton-pilote en 2021, pour une prestation qui deviendra nationale dès janvier 2022. Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes est responsable de la mise en œuvre de cette nouvelle offre.

Viamia consiste en un check-up professionnel visant à augmenter la confiance et la clarté professionnelle des personnes de plus de 40 ans. Ce programme identifie les compétences et les connaissances en lien avec les besoins du marché du travail actuel. Des mesures sont ensuite développées pour activer davantage les réseaux professionnels et le soutien de l'employeur ainsi que celui de l'entourage.

Dans le cadre du projet-pilote près de 250 adultes de 40 ans et plus ont déjà profité de la mesure Viamia en moins de huit mois, preuve d'un succès et d'un besoin ressenti au sein de la population du canton.

3.3 OMax / Case management Formation professionnelle

OMax est une nouvelle prestation développée pour soutenir les jeunes qui auront des difficultés à décrocher une place d'apprentissage au terme de leur scolarité obligatoire.

Le projet pilote Omax permet d'anticiper les difficultés d'intégration professionnelle et de proposer un suivi spécialisé sous forme d'ateliers et de découverte du monde professionnel (stages, visites d'entreprises, expériences sur la place de travail) à certains élèves de 10H et 11H des cycles d'orientation du canton de Fribourg. Les ateliers et les stages se dérouleront durant le temps d'école.

Ce projet pilote, financé grâce au plan de relance de l'économie fribourgeoise (contexte COVID-19), sera lancé dans trois CO du canton: les CO de la Veveyse à Châtel-St-Denis, de la Gruyère à Bulle, et du Belluard à Fribourg. Le projet pilote sera étendu en 2022 dans un CO alémanique. Une vingtaine de jeunes par CO bénéficiera de cette prestation.

4. Projets transversaux

4.1 Education numérique

4.1.1 Concept Education numérique 2022-2026 en phase d'élaboration

Le Plan d'études romand (PER) a été révisé dans le cadre de la Conférence intercantonale de l'instruction publique de la Suisse romande et du Tessin (CIIP) pour intégrer les nouveaux apprentissages relevant de l'éducation numérique pour la scolarité obligatoire. Elle s'appuie sur trois piliers: l'usage approprié des outils, l'initiation à la science informatique et l'éducation aux nouveaux médias. L'éducation numérique précise ce qui peut être réalisé avec les élèves selon leur âge et au regard de tous les apprentissages disciplinaires. Elle regroupe les apprentissages qui permettront aux élèves de comprendre l'environnement numérique et d'y évoluer à leur aise.

L'évolution du numérique de ces dernières années, la mise en œuvre du LP21 dans la partie germanophone du canton ainsi que le volet d'éducation numérique du PER soulignent l'importance d'éduquer les élèves à une citoyenneté numérique. Le concept cantonal pour l'intégration des MITIC dans l'enseignement 2017-2021 est en cours d'actualisation afin de répondre aux prochaines exigences. Il s'agira de présenter des propositions d'équipement, d'infrastructure, de formation de base et de formation continue, d'environnement d'apprentissages numériques, de soutien pédagogique, de support technique, etc.

En effet, que les élèves soient en mesure de répondre aux nouvelles exigences numériques tant dans les écoles que dans le monde du travail, est également souhaité par le Grand Conseil qui a accepté la motion Perler-Bürdel 2019-GC-139 qui demande que le canton prenne en charge le financement de l'équipement informatique des élèves du Cycle d'orientation.

L'expérience acquise dans d'autres cantons montre qu'il est primordial de former d'abord le corps enseignant à enseigner avec le numérique de manière transversale dans les différentes disciplines avant d'investir massivement dans l'équipement. Ainsi, l'achat de matériel informatique doit intervenir en dernier lieu, après avoir établi un concept pédagogique solide et conforme aux plans d'études, formé le corps enseignant, mis à niveau l'infrastructure de toutes les écoles et mis en place un système cadre garantissant une utilisation sécurisée des outils numériques (en termes de protection des données et de prévention des risques). Il est également important d'avancer avec une vue d'ensemble de la 1H à la 11H.

4.1.2 Report de l'introduction de BYOD dans les écoles du S2

Avec le rejet de la motion «Moratoire de 3 ans sur l'introduction du projet BYOD/AVEC» par le Grand Conseil le 12 février 2021 et l'adoption de la motion Perler-Bürdel, le Conseil d'État a décidé d'introduire le concept BYOD dans les premières classes des écoles du secondaire 2 lors de l'année scolaire 2022/23. Dans l'intervalle, un groupe de travail a été créé pour soutenir les conférences de branches dans l'organisation des cours de formation continue, un groupe d'accompagnement a été constitué pour traiter de la numérisation dans le document de l'éducation en général et le concept cantonal d'intégration des médias et des TIC (médias, images, technologies de l'information et de la communication) dans l'enseignement est actualisé. L'objectif est de développer un projet global qui devrait contenir des éléments s'inscrivant dans le prolongement de la scolarité obligatoire et englober également l'enseignement secondaire supérieur (écoles secondaires et formation professionnelle).

Durant l'année scolaire 2021/22, les projets pilotes seront poursuivis et étendus, notamment aux classes germanophones et bilingues de première année du Collège de Gambach.

4.1.3 M365: implémentation la suite M365 dès la 5H et formations continues

Le Plan d'études romand en Education numérique (PER EdNum) prévoit que l'école accompagne les élèves dès la 5H dans la compréhension des implications du numérique du monde qui les entoure, en particulier quant à la création et la transmission de nouveaux savoirs. L'école met à leur disposition une culture numérique qui s'inscrit dans des perspectives socio-culturelles, technologiques et d'application, quels que soient les supports. Il faut pour cela développer les compétences techniques et réflexives des élèves.

La formation des enseignant-e-s est prévue grâce à des formateurs et des formatrices certifiés dès l'année scolaire 2022/23, permettant une introduction progressive du PER EdNum entre 2023 et 2026 avec des moyens d'enseignement et des ressources pédagogiques.

En lien avec la pandémie de COVID-19 et l'enseignement à distance, tous les élèves dès la 5H ont reçu un compte M365. Ce déploiement s'est accompagné de plusieurs cours de citoyenneté numérique pour former les élèves aux usages responsables des plateformes de communication, à savoir comment réagir face aux contenus inappropriés et à se doter d'un mot de passe sécurisé. Cet apprentissage se poursuivra.

4.1.4 Module Médias et informatique du LP 21- La mise en œuvre de la formation continue «MIA 21» se poursuit

Le module «Médias et informatique» du LP 21 dispensé aux élèves de la 1H à la 11H se divise en trois domaines de compétences «Médias», «Informatique» et «Compétences d'application». Le contenu de ces modules est adapté aux différents degrés en fonction de l'âge des élèves. La mise en œuvre de ce programme impose de nouvelles exigences aux compétences numériques des enseignant-e-s. La compréhension des principes de base et des termes spécifiques de ces domaines de compétences est en effet essentielle afin de comprendre et d'enseigner le module en question. Dans ce sens, une formation initiale et continue appropriée est proposée par le DOA.

Au cours des trois dernières années, plus de la moitié des enseignant-e-s des degrés 1H-11H de l'enseignement obligatoire de langue allemande ont suivi la formation continue «MIA21». A travers au moins trois modules de formation continue, ils ont approfondi leurs connaissances des bases et des termes techniques, analysé et développé leurs propres compétences. Ils ont également établi un lien direct avec leur pratique d'enseignement au moyen de deux unités d'enseignement.

Les inscriptions à la formation sont complètes pour l'année scolaire 2021/22. Avec la dernière mise en œuvre au cours de l'année scolaire 2022/23, le DOA aura atteint son objectif de transmettre aux enseignant-e-s les compétences nécessaires à la compréhension et à l'intégration en classe du module «Médias et technologies de l'information».

4.2 Développement de la qualité dans les établissements scolaires de la scolarité obligatoire et du post-obligatoire

4.2.1 La qualité à l'école obligatoire

L'année scolaire 2020/21 a vu les établissements scolaires francophones entrer dans la mise en œuvre du **cadre qualité**. Chacun d'eux s'est engagé dans une réflexion sur ses points forts et les développements possibles. L'inspectorat scolaire, épaulé par les collaborateurs et les collaboratrices pédagogiques, suit de manière régulière chaque établissement, l'accompagne et le soutient dans le processus de maintien et développement de la qualité.

Les 14 écoles pilotes ayant pris une année d'avance, elles ont eu l'occasion de faire un bilan de ces deux ans, marqués par la pandémie de Covid-19. Elles ont géré les conséquences de celle-ci sur l'organisation générale en ajustant leur mode de fonctionnement. Pour ces écoles, le cadre qualité a déjà permis de partager les bonnes pratiques enseignantes et de valoriser le travail des professionnels, grâce aux réflexions menées en équipe. Les établissements pilotes ont choisi par exemple d'avancer sur des thématiques comme le climat scolaire, l'aide aux élèves en difficulté, la motivation, ou encore les stratégies d'apprentissage. Tous sont conscients que la qualité de l'école continue à être une priorité même dans des situations exceptionnelles telles que cette pandémie.

Les établissements sont soutenus dans leur démarche par la mise en ligne d'outils concrets permettant autant de choisir des objets de travail prioritaires, que d'organiser l'analyse des informations recueillies. Afin de récolter des données en lien avec les éléments choisis, des questionnaires pour les élèves, les enseignants ou les parents sont également proposés.

4.2.2 Concept qualité pour les écoles du S2

La loi sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS), entrée en vigueur le 1^{er} août 2019, impose aux écoles de mettre en œuvre des mesures pour le maintien et le développement de la qualité, mesures qui sont détaillées dans un concept cantonal (art. 20). En collaboration avec les principaux acteurs des écoles du degré secondaire, le service a élaboré un concept-cadre cantonal, garantissant une orientation et une compréhension commune. Le concept s'appuie sur des instruments déjà existants, les complète et les systématisé. Il établit une distinction entre les trois niveaux: l'enseignement, l'école et le service du secondaire supérieur en tant que partie intégrante du système éducatif. Des objectifs, des indicateurs et des instruments sont définis pour chacun de ces niveaux. Dans un 2^e temps, chaque école s'appropriera le concept qualité, en tenant compte de ses propres caractéristiques. Le concept qui a été mis en consultation de mars à juin a été bien accepté. Légèrement adapté, il sera mis en œuvre dans les écoles dès la rentrée.

Table des matières

Faits et chiffres	18
1. Situation de l'emploi dans l'enseignement	20
1.1 Ecole enfantine et primaire 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)	20
1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)	20
1.3 Ecoles du secondaire supérieur	20
1.4 Départs à la retraite	20
1.5 IS-Academia: une plate-forme pour faciliter l'organisation des remplacements	21
1.6 Révision totale du règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPEns)	21
2. Evolution du nombre de classes et d'élèves	22
2.1 Ecole enfantine, Ecole primaire, Cycle d'orientation	22
2.2 Tableau récapitulatif: nombre d'élèves et de classes pour la scolarité obligatoire	23
2.3 Enseignement spécialisé	23
2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)	24
2.5 Sports/Arts et Formation	25
2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton	25
3. Ouvertures et fermetures de classes pour la rentrée scolaire 2021/22	26
3.1 Ecoles enfantines 1-2H	26
3.2 Ecoles primaires 3-8H	27
3.3 Cycles d'orientation 9-11H	28

Faits et chiffres

Introduction

Dans les effectifs que nous présentons dans ce dossier, nous distinguons les élèves physiques et les élèves «légaux». Si les élèves physiques correspondent aux individus, les effectifs légaux permettent de rendre compte des élèves qui sont au bénéfice de mesures d'aide renforcée de pédagogie spécialisée (MAR) et qui, dans notre canton, comptent pour trois. Cette mesure profite non seulement à l'élève concerné mais aussi à la classe qu'il fréquente. C'est l'effectif légal qui détermine l'ouverture ou la fermeture des classes.

Compte tenu des cercles scolaires dans lesquels on compte moins d'élèves et de ceux où, au contraire, on en dénombre plus, ce sont 9,6 classes qui seront ouvertes pour répondre aux besoins des cycles 1 et 2 ainsi que 20,75 classes supplémentaires au cycle 3. Les écoles secondaires du deuxième degré comptent 1,5 classe en moins.

Comme l'année dernière, les élèves ayant demandé à pouvoir faire une 12^e année - soit dans le même type de classe, soit dans un type de classe plus exigeant - sont un peu plus nombreux qu'avant le début de la pandémie: deux classes supplémentaires ont été ouvertes dans la partie francophone du canton en lien avec le COVID-19 alors que les élèves germanophones concernés ont pu être répartis dans des classes d'ores et déjà prévues. Les effectifs des écoles secondaires du deuxième degré sont en légère baisse, sauf pour la passerelle.

Au niveau de l'école obligatoire peu de variations concernant les moyennes d'élèves par classe en comparaison avec l'année précédente: soit 18,5 pour l'école enfantine (18,6) et 19 pour l'école primaire (18,9). Au cycle d'orientation, la moyenne d'élèves par classe varie selon le type de classe afin d'offrir des conditions de travail adaptées. Elle est de 13,9 (15,1) élèves pour une classe à exigences de base, de 21,2 (21,7) élèves pour une classe générale et de 22,9 (23,1) élèves pour une classe pré-gymnasiale.

Les mutations touchant les enseignant-e-s ont été un peu plus élevées en 2021 qu'en 2020: 500 postes mis au concours (448 en 2020) pour la scolarité obligatoire. Avec le S2, l'effectif total du corps enseignant se monte à 3378.83 EPT, soit une augmentation de 44.53 depuis la dernière rentrée scolaire (32.21 EPT en 2020).

1. Situation de l'emploi dans l'enseignement

1.1 1H-8H (cycle 1 et cycle 2)

—
A la suite de démissions, de retraites, d'ouvertures de classes, de changements de postes ou de taux d'activité, 340 postes d'enseignement (205 dans la partie francophone et 135 dans la partie alémanique) étaient à repourvoir dans les classes 1H-8H dont environ le 20% à plein temps. En comparaison, à la même période l'an passé, 324 postes étaient à repourvoir (232 dans la partie francophone et 92 dans la partie alémanique) dont également le 20% environ à plein temps. Les difficultés de recrutement persistent.

1.2 Cycle d'orientation (cycle 3)

—
160 postes ont été mis au concours (131 dans la partie francophone et 29 dans la partie alémanique) pour environ 56 EPT pour la partie francophone, respectivement 17 EPT pour la partie alémanique. L'an passé, 124 avaient été mis au concours (90 dans la partie francophone et 34 dans la partie alémanique) pour 39 EPT. Du fait du grand nombre de postes à repourvoir cette année, des difficultés de recrutement, principalement dans les domaines des langues et de l'économie familiale ont été relevées.

1.3 Ecoles du secondaire supérieur

—
39 (43 l'an dernier) postes ont été mis au concours pour un total de 24,50 EPT (24,10 l'an dernier). On ne relève pas de difficulté de recrutement dans ce degré d'enseignement.

1.4 Départs à la retraite

—
Dans le contexte de la modification des conditions de retraite du personnel de l'Etat, une forte augmentation des départs à la retraite a été constatée ces trois dernières années scolaires, soit dès le moment où le projet de changement de primauté a été annoncé.

A la rentrée scolaire 2020/21 il «restait», hors remplaçants, 432 enseignants-es en âge théorique de prendre la retraite anticipée ou de plein droit soit nés en 1963 ou avant répartis comme suit: 208 pour le primaire, 103 pour le CO, 80 pour le S2 et 41 pour le conservatoire.

Au 31 janvier 2021, 177 départs en retraite ont été annoncés pour l'été 2021 dont 168 sont des retraites anticipées. Ces départs représentent le 41% des personnes en âge de prendre une retraite. Ces 177 départs sont composés de 76 pour le primaire, 52 pour le CO, 35 pour le S2 et 14 pour le conservatoire. Il est intéressant de signaler également que, sur ces 177 départs, 19 personnes ont choisi de prendre une retraite partielle.

Aussi, le risque de connaître une pénurie d'enseignant-e est réelle: l'attractivité du métier n'est pourtant pas en cause. Ce sont des facteurs structurels qui l'expliquent et notamment l'introduction de la 2^e année d'école enfantine dans l'ensemble du canton (ce qui a représenté une centaine de classes supplémentaires), la généralisation des directeurs et directrices d'école primaire dès l'entrée en vigueur de la loi scolaire, soit env. 110 postes administratifs – 66.9 EPT- qui ont été pourvus par des enseignant-e-s, le choix du travail à temps partiel ainsi que la démographie qui a rendu nécessaire l'ouverture de nombreuses classes.

1.5 IS-Academia: une plateforme pour faciliter l'organisation des remplacements

—

IS-Academia (ISA) est une plateforme électronique mise en place par la DICS en juin 2019 afin de faciliter la tâche des directions d'écoles lors du recrutement d'enseignant-e-s pour des remplacements de courte ou de longue durée. La plateforme compte actuellement 4793 personnes, soit une augmentation d'environ 58% par rapport à l'année passée. S'il n'y a pas de restriction lors de l'inscription, ce sont principalement des enseignant-e-s travaillant à temps partiel, des enseignant-e-s qui ont récemment pris leur retraite et des étudiant-e-s en formation qui seront recrutés. Sur les 814 offres de remplacement publiées, 653 ont concerné le niveau primaire et 161 le CO. En moyenne, une offre a fait l'objet de 7.4 candidatures.

Pour plus d'informations: <https://www.friportail.ch/fr/content/plateforme-remplacants>.

1.6 Révision totale du règlement relatif au personnel enseignant de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (RPEnS): lancement des travaux préliminaires

—

Un groupe de travail «Révision totale RPEnS» s'est formé au printemps 2021. A titre préliminaire, il a procédé à une comparaison intercantonale des conditions d'engagement-cadre des enseignant-e-s, en particulier les heures annuelles, le nombre d'unités hebdomadaire, la durée des leçons, les décharges etc. puis a débuté la mise à jour des descriptifs de fonction. Il est prévu de donner un mandat à un institut de recherche pour réaliser une enquête sur le temps de travail des enseignant-e-s, une fois le cadre et les modalités de l'étude déterminés. L'enquête sera très probablement menée dès la rentrée scolaire 2022/23. Une fois les résultats connus, les travaux sur la révision du RPEnS pourront commencer véritablement, notamment en ce qui concerne le mandat professionnel qui définitif les différents champs d'activité des enseignant-e-s. Plusieurs tables rondes avec les différents partenaires de l'école, et notamment les syndicats, sont prévues pour accompagner l'avancement des travaux.

2. Evolution du nombre de classes et d'élèves lors de la rentrée scolaire

Sont communiquées ici les projections d'effectifs d'élèves faites le 15 mai 2021 et utilisées pour les ouvertures et fermetures de classes.

2.1 Ecole enfantine 1H-2H

Au plan cantonal, ce sont quelque 7'133 élèves physiques qui ont été comptés le 15 mai 2021 dans les 386,5 classes à l'école enfantine. En tenant compte des élèves avec des mesures d'aide renforcées, on arrive à un total 7'309 élèves légaux. Il y a en moyenne 18,46 élèves physiques par classe. A noter qu'au budget 2022, 0,5 EPT ont été obtenus pour l'ouverture des 2 classes. Les 1,5 EPT restants sont couverts par la diminution des besoins en décharges pour raison d'âge.

	Nombre élèves physiques 2021/22	Nombre élèves physiques 2020/21	+/-	Nombre élèves légaux 2021/22	Nombre élèves légaux 2020/21	+/-	Nombre classes 2021/22	Nombre classes 2020/21	+/-
SEnOF	5 443	5 463	-20	5 579	5 569	+10	294,0	291,0	+3
DOA	1 690	1 692	-2	1 730	1 744	-14	92,5	93,5	-1
Total	7 133	7 155	-22	7 309	7 313	-4	386,5	384,5	+2

Ecole primaire 3H-8H

Au plan cantonal, ce sont quelque 21'288 élèves physiques qui ont été comptés le 15 mai 2021 dans les 1122,6 classes à l'école primaire. En tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total 22'370 élèves légaux. Il y a en moyenne 18,96 élèves physiques par classe. A noter qu'au budget 2022, 6,2 EPT ont été obtenus pour l'ouverture des 7,6 classes. Les 1,4 EPT restants sont couverts par la diminution des besoins en décharges pour raison d'âge.

	Nombre élèves physiques 2021/22	Nombre élèves physiques 2020/21	+/-	Nombre élèves légaux 2021/22	Nombre élèves légaux 2020/21	+/-	Nombre classes 2021/22	Nombre classes 2020/21	+/-
SEnOF	16 513	16 428	+85	17 417	17 264	+153	872,0	870,8	+1,2
DOA	4 775	4 712	+63	4 953	4 890	+63	250,6	244,2	+6,4
Total	21 288	21 140	+148	22 370	22 154	+216	1122,6	1115,0	+7,6

Cycle d'orientation 9H-11H

Au plan cantonal, ce sont quelque **11'387 élèves physiques** qui ont été comptés le 15 mai 2021 dans les **610 classes** au cycle d'orientation, en tenant compte des élèves avec de mesures d'aide renforcées, on arrive à un total **11'817 élèves légaux**. La moyenne d'élèves physiques par classe varie selon le type de classe au Cycle d'orientation. Elle est de 13,89 élèves pour une classe d'exigences de base, de 21,22 élèves pour une classe générale et de 22,88 élèves pour une classe pré-gymnasiale. A noter qu'au budget 2022, 27 EPT ont été obtenus pour l'ouverture des 20,75 classes. Les 6,2 EPT restants sont couverts par la diminution des besoins en décharges pour raison d'âge.

	Nombre élèves physiques 2021/22	Nombre élèves physiques 2020/21	+/-	Nombre élèves légaux 2021/22	Nombre élèves légaux 2020/21	+/-	Nombre classes 2021/22	Nombre classes 2020/21	+/-
SEnOF	8951	8846	+105	9347	9182	+165	462,0	443,25	+18,75
DOA	2436	2380	+56	2470	2400	+70	148,0	146,00	+ 2,00
Total	11387	11226	+161	11817	11582	+235	610,0	589,25	+20,75

2.2 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour la scolarité obligatoire

		Nombre élèves physiques 2021/22	Nombre élèves physiques 2020/21	+/-	Nombre élèves légaux 2021/22	Nombre élèves légaux 2020/21	+/-	Nombre classes 2021/22	Nombre classes 2020/21	+/-
1-2 ^H	SEnOF	5443	5463	-20	5579	5569	+10	294,00	291,00	+3,00
	DOA	1690	1692	-2	1730	1744	-14	92,50	93,50	-1,00
3-8 ^H	SEnOF	16513	16428	+85	17417	17264	+153	872,00	870,80	+1,20
	DOA	4775	4712	+63	4953	4890	+63	250,60	244,20	+6,40
9-11 ^H	SEnOF	8951	8846	+105	9347	9182	+165	462,00	443,25	+18,75
	DOA	2436	2380	+56	2470	2400	+70	148,00	146,00	+2,00
	Total SEnOF	30907	30737	+170	32343	32015	+328	1628,00	1605,05	+22,95
	Total DOA	8901	8784	+117	9153	9034	+119	491,10	483,70	+7,40
	Total	39808	39521	+287	41496	41049	+447	2119,10	2088,75	+30,35

2.3 Enseignement spécialisé

Les élèves avec des besoins éducatifs particuliers au bénéfice de mesures d'aide renforcées de pédagogie spécialisée (MAR) sont en principe scolarisés à l'école ordinaire (solution intégrative). Si cela n'est pas possible, ils sont scolarisés dans l'école spécialisée la mieux adaptée à leurs besoins (solution séparative).

Au plan cantonal, 896 (846 en 2020/21) enfants bénéficient de mesures d'intégration à l'école ordinaire. Cette population d'élèves est constituée de 688 (639) élèves francophones et 147 (142) élèves alémaniques, auxquels il convient d'ajouter les élèves pris en charge par les services d'intégration spécialisés qui apportent un soutien à 22 (22) élèves malentendants et sourds francophones, 15 (15) élèves malentendants et sourds germanophones ainsi qu'à 12 (16) élèves malvoyants francophones et 12 (12) élèves malvoyants germanophones.

Les dix écoles spécialisées comptent un total de 910 élèves (888), dont 770 (748) élèves francophones et 140 (140) élèves alémaniques. Parmi les 910 élèves, 28 (27) sont domiciliés dans d'autres cantons. De plus, les 5 internats scolaires des écoles spécialisées accueillent 81 (76) enfants dont 15 (16) proviennent d'autres cantons, ce qui représente 21'519 (20'352) nuitées, et près de 60 enfants bénéficient des offres week-end et vacances pour un total de 2'050 (2'050) nuitées.

De même, 21 (17) élèves fribourgeois sont scolarisés dans des écoles spécialisées hors-canton, dont 4 (5) élèves francophones et 17 (12) élèves alémaniques.

Une réponse aux besoins spécifiques de tous les enfants admis en enseignement spécialisé a pu être trouvée. Au terme des travaux de la cellule d'évaluation du SESAM, 388 (412) préavis positifs ont été délivrés, soit 83% (85%) des demandes. Sur les 388 préavis positifs, 308 concernent de nouvelles MAR et 80 des modifications de MAR. Ces dernières peuvent consister en un changement de MAR intégrative vers une MAR séparative et vice versa, ou d'une MAR séparative en classe de langage vers une MAR séparative en classe d'enseignement spécialisé et vice versa.

L'année scolaire 2021/22 compte au total 1'806 (1'734) élèves avec des besoins éducatifs particuliers, scolarisés dans le canton, soit à l'école ordinaire, soit dans une école spécialisée.

Pour faire face aux besoins de l'enseignement spécialisé et répondre à l'augmentation du nombre de nouveaux élèves, 9,00 (7,75) EPT ont été octroyés par le Conseil d'Etat en juin dernier pour les écoles spécialisées et 8,00 (8,00) EPT pour les élèves intégrés. Toutefois, ces derniers sont comptabilisés comme nouveaux postes dans les effectifs de l'école ordinaire. En effet, en raison de la cantonalisation des services d'intégration prévue par la nouvelle loi sur la pédagogie spécialisée, les enseignant-e-s spécialisés assurant les mesures d'aide auprès des élèves intégrés dans les écoles ordinaires sont désormais engagés par la DICS et rattachés aux établissements scolaires publics.

2.4 Enseignement secondaire du deuxième degré (S2)

—
A la rentrée 2021, les écoles secondaires du deuxième degré comptent 279,5 (281 en 2020/21) classes pour 6438 (6569) élèves. Sont également compris dans ces effectifs les 628 (672) élèves fribourgeois fréquentant le Gymnase intercantonal de la Broye, à Payerne.

La formation gymnasiale voit ses effectifs diminuer de 62 élèves et l'école de culture générale de 80 élèves. L'effectif de l'école de commerce est stable (+1 élève). La passerelle maturité professionnelle/maturité spécialisée – hautes écoles universitaires accueillera quant à elle 10 élèves de plus qu'en 2020/21.

Il n'est pas aisé de définir précisément quelle part de l'évolution des effectifs doit être attribuée à la situation sanitaire, indépendamment des variations statistiques ordinaires qui dépendent du nombre d'élèves qui terminent l'école obligatoire, des choix de ces élèves et du nombre d'élèves qui quittent les écoles du S2. Globalement, le COVID-19 ne semble pas avoir d'influence sur les inscriptions au S2.

2.5 Sports/Arts et Formation

—
Dans le but de mieux concilier carrière scolaire et sportive ou artistique, des aménagements sont à disposition pour les jeunes talents. Le programme Sports-Arts-Formation (SAF) permet aux sportifs et sportives de talent ainsi qu'aux artistes d'obtenir des allègements ou aménagements scolaires et des mesures particulières.

Pour l'année scolaire 2021/22, 531 (522) demandes ont été reçues et 409 (412) acceptées dont 272 (292) en statut «SAF», 112 (95) en statut «Espoirs» et 25 (25) en «Ecolage hors canton». Sur ce nombre de demandes acceptées, 29 (35) concernent des artistes dans les domaines de la danse et de la musique, alors que les autres élèves sont des sportifs. Il est à noter aussi que 9 (10) talents sportifs proviennent d'autres cantons.

Au secondaire I, 160 (161) élèves bénéficient du programme alors qu'ils sont 164 (173) au secondaire II et 48 (45) en formation professionnelle.

Des informations complémentaires se trouvent sous:

<https://www.fr.ch/sspo/sport-et-loisirs/sport-de-haut-niveau/saf-sports>

2.6 Tableau récapitulatif: nombre de classes et d'élèves pour l'ensemble du canton

Effectifs physiques	Nombre élèves 2021/22	Nombre élèves 2020/21	+/-	Nombre classes 2021/22	Nombre classes 2020/21	+/-
Ecoles enfantines 1H-2H	7 133	7 155	-22	386,50	384,50	+2,00
Ecoles primaires 3H-8H	21 288	21 140	+148	1 122,60	1 115,00	+7,60
Cycles d'orientation 9h-11H	11 387	11 226	+161	610,00	589,25	+20,75
Ecoles spécialisées	910	888	+22	130,00	128,00	+2,00
Collèges, école de commerce, ECG	5 810	5 897	-87	253,00	253,00	+0,00
Elèves fribourgeois au GYB	628	672	-44	26,50	28,00	-1,50
Total	47 156	46 978	+178	2 528,60	2 497,75	+30,85

3. Ouvertures et fermetures de classe pour la rentrée scolaire 2021/22

3.1 Ecoles enfantines 1H-2H

—

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Surpierre - Prévondavaux	+ 1	ACER	- 1
Corbière - Hauteville	+ 1	Bas-Intyamon - Grandvillard	- 1
Cugy - Vesin	+ 1	Bulle - Condémine	- 2
Fribourg - Vignettaz	+ 1	Courtepin	- 1
Gibloux - Corpataux Magnedens	+ 1	Fribourg - Péroilles	- 1
Givisiez	+ 1	Fribourg Schoenberg	- 1
Grolley	+ 1	La Verrerie - Semsales	- 1
Haut-Intyamon	+ 1	Montet-Nuvilly	- 1
Le Mouret	+ 1	Vuadens	- 1
Marly Cité	+ 1		
Mont-Vully	+ 1		
Romont	+ 1		
Villars-sur-Glâne Cormanon	+ 1		
Total	+ 13	Total	- 10
Total	+ 3		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Kerzers	+ 1	Bösingen	- 1
Wünnewil	+ 1	Düdingen	- 1
Giffers - Tentlingen - St. Silvester	+ 1	Flamatt	- 1
St. Ursen - Rechthalten	+ 1	Alterswil	- 1
		Plaffeien - Brünisried - Plasselb	- 1
Total	+ 4	Total	- 5
Total	- 1		
Total DOA & SEnOF	+ 2		

3.2 Ecoles primaires 3H-8H

—

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Basse-Veveyse	+ 1	Avry-Matran	- 0,3
Bulle - Condémine	+ 2	Surpierre - Prévondavaux	- 1
Bulle - La Léchère	+ 2	Cottens	- 1
Corminboeuf	+ 1	Fribourg - Jura	- 0,5
Estavayer	+ 1	Fribourg - Vignettaz	- 2
Estavayer (Murist-Vuissens)	+ 1	Givisiez	- 1
La Roche - Pont-la-Ville	+ 1	Hauterive	- 1
Le Pâquier	+ 1	La Verrerie - Semsales	- 1
Riaz	+ 1	Marly Cité	- 1
Siviriez	+ 1	Marly Grand-Pré	- 1
Ursy-Montet	+ 1	Montagny	- 1
Vuadens	+ 1	Romont	- 1
		Villars-sur-Glâne Les Rochettes	- 1
Total	+ 14,0	Total	- 12,8
Total	+ 1,2		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
Kerzers	+ 1	Wünnewil	- 1
Regionalschule Freiburg	+ 1	Ueberstorf	- 1
Freiburg - Au	+ 1	Plaffeien - Brünisried - Plasselb	- 0,3
Freiburg - Jura	+ 0,4	St. Ursen - Rechthalten	- 1
Gurmels	+ 2		
Bösingen	+ 1		
Düdingen	+ 1		
Flamatt	+ 1		
Schmitten	+ 1		
Giffers - Tentlingen - St. Silvester	+ 0,3		
Total	+ 9,7	Total	- 3,3
Total	+ 6,4		
Total DOA & SEnOF	+ 7,6		

3.3 Cycle d'orientation 9H-11H

—

SEnOF

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
CO Belluard	+ 1	CO Domdidier	- 3,75
CO Cugy	+ 19,75	CO Estavayer	- 9,5
CO Gibloux	+ 3		
CO Glâne	+ 1,5		
CO Jolimont	+ 0,25		
CO La Tour-de-Trême	+ 0,5		
CO Morat	+ 0,5		
CO Riaz	+ 2		
CO Sarine Ouest	+ 1,5		
CO Veveyse	+ 2		
Total	+ 32,0	Total	- 13,25
Total	+ 18,75		

DOA

Ouverture de classe		Fermeture de classe	
OS Plaffeien	+ 1	OS Wünnewil	- 1
OS Tafers	+ 1		
OSR Murten	+ 1		
Total	+ 3	Total	- 1
Total	+ 2		
Total DOA & SEnOF	+ 20,75		